



CONDITIONS ET SENS AU TRAVAIL, IL Y A URGENCE !

DECLARATION PREALABLE A LA SEANCE DE NEGOCIATIONS « Qualité de Vie au Travail » DU 17/01/22

Aujourd'hui 17 janvier avant dernière séance programmée pour ce nouvel accord QVT.

« Le texte est quasi complet et nous nous rendons compte (sans surprise) que vous nous avez écouté mais pas entendu. Guide, sensibilisation, charte sont quasiment les seuls moyens que vous proposez pour améliorer la qualité de vie au travail et des conditions de travail des agents de Pôle emploi. Alors que les enjeux d'un tel accord auraient été de prendre en compte les charges de travail, la pression des indicateurs, le collectif mais aussi le travail, la qualité du travail, son organisation, sa réalité, les injonctions contradictoires et les difficultés pour ne pas dire les souffrances que tout cela génère...

Le 1^{er} février, 10 organisations syndicales appellent les agents de Pôle emploi à faire grève, pour les salaires et traitements c'est-à-dire la reconnaissance DU travail, mais pas que. Nous exigeons aussi :

- d'obtenir tous les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions de service public
- de stopper la dégradation de nos conditions de travail et redonner du sens au travail

L'accord QVT doit être une des réponses apportées à ce préavis.

Aujourd'hui, nous avons le sentiment que cet accord en l'état ne produira pas sur le terrain les effets attendus par l'ensemble des agents quels que soient leur statut, leur qualification, leur métier, le lieu d'exercice de leur activité. Pourtant, il est de votre responsabilité de prendre véritablement en compte les problématiques du travail et de sa réalisation

Au vu de ce préavis, quelles propositions concrètes nous faites-vous ? Envisagez-vous de modifier ce projet d'accord et d'y inclure les exigences légitimes des agents ou bien allez-vous continuer dans la lignée que vous avez tracée au fil des séances ? »

La Direction Générale répondant qu'elle ne souhaite pas modifier le projet d'accord sur le fond, et sans avancée concrète sur les conditions de travail, la CGT et le SNU annoncent quitter les négociations.

La Direction Générale décide alors d'interrompre unilatéralement la négociation et quitte la séance.

**POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET NOS SALAIRES ET TRAITEMENTS
TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 1^{er} FEVRIER**